

Questionnaire d'aide à la décision d'initier un PPS* chez des patients de plus de 75 ans

Elaboré par la HAS, ce questionnaire a pour objectif d'aider la décision d'initier un PPS chez les sujets âgés. Il suit 2 étapes : identification des critères d'éligibilité à une démarche de type PPS, puis jugement clinique du médecin dont dépend en dernier ressort le déclenchement du PPS.^{1,2}

1^{er} étape : identifier une ou plusieurs situations à problèmes pouvant relever d'un PPS.
Si vous avez répondu OUI à au moins une de ces six questions : Initier un PPS pourrait avoir un intérêt

La personne	O	N	?
A-t-elle été hospitalisée en urgence (au moins une fois depuis 6 mois) ?			
A-t-elle une polypathologie (n ≥ 3) ou une insuffisance d'organe sévère** ou une polymédication (n ≥ 10) ?			
A-t-elle une restriction de ses déplacements, dont un antécédent de chute grave ?			
A-t-elle des troubles cognitifs, thymiques, comportementaux (dont addictions), ne lui permettant pas de gérer son parcours ou mettant en difficulté l'aidant/l'entourage ?			
A-t-elle des problèmes socio-économiques (isolement, habitat, faibles ressources) ?			
A-t-elle des problèmes d'accès aux soins ou d'organisation des soins ?			

2^{de} étape : décider d'initier un PPS.
Si vous avez répondu OUI à ces deux questions : un PPS peut être initié

La personne	O	N
Vous paraît-elle nécessiter l'élaboration d'un PPS (suivi pluriprofessionnel impliquant le médecin traitant et au moins deux autres professionnels) ?		
Accepte-t-elle l'initiation d'un PPS ?		

* Plan Personnalisé de Santé ; ** Insuffisance cardiaque, respiratoire, rénale.

Références :

- HAS. Questionnaire d'aide à la décision d'initier un PPS chez des patients de plus de 75 ans. Novembre 2015. Téléchargeable sur : https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1638463/fr/plan-personnalise-de-sante-pps-paerpa
- HAS. Mode d'emploi du plan personnalisé de santé (PPS) pour les personnes âgées à risque de perte d'autonomie (PAERPA). 2014.